



Colonie de Ravoire

Camp Plein Soleil – Ravoire s/ Martigny

Conditions générales de location

96 lits – 26 chambres – 6 salles

1. Réservation

L'administration de la Colonie est à disposition pour toute indication concernant les disponibilités du bâtiment. Il fournit les formulaires de réservation. Une réservation n'est enregistrée que lorsque le contrat, dûment rempli et signé, a été retourné dans les délais convenus et après avoir payé les arrhes convenues.

2. Minimum requis à la location

Lors de la réservation, un minimum de 30 personnes est requis. En cas de participation inférieure à ce minimum, le minimum sera facturé au prorata de la répartition enfants-adultes des personnes présentes. Cette règle peut être modifiée en fonction des termes du contrat. Les manifestations se déroulant sur une journée sans nuitée font l'objet d'un forfait.

3. Responsabilité

Les organisateurs / locataires sont seuls responsables du programme et de la bonne organisation de leur séjour. L'association de la Colonie de vacances de Martigny à Ravoire décline toute responsabilité en cas d'accident.

4. Début et fin de location

La location débute avec une visite des locaux avec le concierge de la Colonie et une remise d'informations et des clés. La fin de la location est également sur rendez-vous avec le concierge qui procède au contrôle de la maison et aux relevés des compteurs. Merci de prendre ce rendez-vous **45 minutes minimum** avant votre départ effectif de la Colonie.

Si le groupe est de taille modeste, la Colonie se réserve de fermer certaines pièces et chambres.

Les chambres doivent être libérées dès 9h45 le jour du départ afin de faciliter les nettoyages.

5. Tarifs de location

Le tarif de location est disponible sur demande auprès de l'administration ainsi que sur le site internet de la Colonie. Il est mentionné explicitement dans le contrat de location.

Les charges sont en sus, selon les relevés des différents compteurs (à l'arrivée puis au départ du groupe), au prix du marché : chauffage, eau, électricité, déchets.

6. Facture et paiement

Les factures sont établies globalement par groupe et se payent net à 20 jours.

7. Gestion des déchets

La Colonie est soumise à une taxe au poids. Les sacs standards (noirs) sont fournis par la Colonie et uniquement pour notre molok sous clé. Les locataires ont à disposition une zone de tri pour déposer leurs déchets : ménages, papier/carton, PET, verre, alu/métal et piles.

Le forfait déchets est de 20.00 CHF par nuit passée à la Colonie.

8. Remise des locaux / nettoyages

Deux forfaits obligatoires s'appliquent à chaque séjour. Ils sont inclus dans les conditions de location et mentionnés dans le contrat.

Forfait Nettoyage (obligatoire)

Le nettoyage spécifique des locaux (sols, sanitaires, couloirs, réfectoire, chambres) est assuré par le concierge de la Colonie. Il n'est donc plus possible pour les groupes d'effectuer eux-mêmes l'ensemble des nettoyages.

Les nettoyages ne comprennent pas la cuisine, le coin vaisselle et le bar, qui doivent être remis dans l'état où ils ont été trouvés à l'arrivée.

Avant le départ, le groupe effectue les tâches suivantes :

- **Mobilier** : nettoyer le mobilier et le remettre à sa place conformément aux instructions affichées.
- **Literie** : retirer la literie et la déposer dans les bacs bleus prévus ; remettre coussins et duvets en place.
- **Déchets** : vider les poubelles et les déposer dans les bacs appropriés avant de quitter les lieux.
- **Balayage** : donner un coup de balai dans les pièces utilisées.
- **Sanitaires** : éliminer les traces visibles dans les WC et urinoirs afin de faciliter le nettoyage approfondi du concierge.
- **Libération des chambres** : les chambres doivent être libérées dès 9h45 le jour du départ afin de permettre le bon déroulement des nettoyages.

Forfait consommable (obligatoire)

Un forfait couvrant les produits de nettoyage, le linge de cuisine et le papier WC est facturé à chaque séjour. Son montant est indiqué dans le contrat de location.

Forfait « Sanitaire + » (sur proposition ou obligatoire)

Pour les groupes nécessitant une attention particulière en matière d'hygiène — notamment ceux comprenant de nombreux enfants ou des personnes en situation de handicap pour des séjours prolongés — la Colonie de Ravoire propose un forfait « Sanitaire + » pour les séjours de plus de 3 nuits.

Ce forfait comprend :

- Une intervention du concierge pour le nettoyage des sanitaires, des couloirs et du réfectoire, adaptée à la durée du séjour : une intervention dès 3 nuits, puis deux interventions hebdomadaires à partir de 4 nuits.
- La lessive du linge de maison.
- La vérification des stocks de savon et de papier toilette.

Ce complément permet de renforcer l'hygiène, notamment grâce à un nettoyage approfondi des sanitaires, sans se substituer à l'entretien quotidien qui reste à la charge des locataires. L'objectif est de permettre aux équipes d'encadrement de se concentrer sur l'accompagnement de leurs groupes, tout en garantissant les mesures d'hygiène essentielles.

La Colonie se réserve le droit de proposer ou d'imposer ce forfait aux groupes sous contrat.

Règles de vie et d'entretien durant votre séjour

- **Propreté et hygiène** : les espaces doivent être maintenus propres et utilisés conformément à leur destination.
- **Repas et boissons** : il est interdit de manger ou boire en dehors du réfectoire. Seule l'eau est autorisée dans les autres pièces.
- **Chaussures** : il est interdit de porter des chaussures aux étages (1er et 2e). **Pantoufles / chaussures d'intérieur vivement recommandées**. Un vestiaire est à disposition au sous-sol avec entrée séparée.
- **Sacs de couchage** : les sacs de couchage ne sont pas autorisés dans la Colonie.
- **Le mobilier mis à disposition doit rester à l'emplacement prévu et être utilisé conformément à sa destination** : le mobilier d'intérieur ne peut pas être déplacé à l'extérieur, ni le mobilier d'extérieur utilisé à l'intérieur. **Il est interdit de démonter, déplacer ou désolidariser les meubles fixés, notamment les lits et armoires ancrés aux murs. Il en va de même des poignées de portes et fenêtres sauf autorisation expresse de la concierge.**

En cas de non-respect

La Colonie peut demander aux occupants de remettre les lieux en ordre avant le départ. Des frais supplémentaires pourront être facturés, notamment pour :

- le lavage en blanchisserie des couettes, duvets ou literies souillées ;
- le nettoyage ou la désinfection des sols, murs ou mobiliers en cas de salissures (ex. urine, excréments) ;
- tout autre nettoyage exceptionnel dû à un usage non conforme des locaux.

9. Literie

La Colonie met à disposition une literie nordique complète comprenant un matelas, un coussin et un duvet aux dimensions suivantes :

- Matelas : 90 × 200 cm
- Coussin : 40 × 80 cm
- Duvet : 135 × 200 cm

Cette prestation est proposée sous forme de forfait dont le montant est mentionné dans le contrat de location.

Les locataires souhaitant apporter leur propre literie peuvent le faire, à condition d'utiliser des draps et housses adaptés aux dimensions indiquées ci-dessus. Les sacs de couchage ne sont pas autorisés dans la Colonie.

Les personnes nécessitant une alaise (protection de matelas) doivent la fournir elles-mêmes.

10. Annulation, modification importante

Toute annulation d'une réservation enregistrée entraîne le paiement d'un dédommagement équivalent à :

- Jusqu'à 6 mois à l'avance : 20 %
- Entre 5 et 6 mois : 30 %
- 3 à 4 mois à l'avance : 40 %
- 1 à 2 mois à l'avance : 80 %
- Moins d'un mois à l'avance : 100 %

du prix de la location.

11. Sécurité

Fumer est strictement interdit dans tout le bâtiment et sur les balcons en bois en raison du risque d'incendie. De plus, **les engins pyrotechniques et les bougies incandescentes sont interdits**. Le bâtiment est équipé d'un système de détection d'incendie. Toute fausse alarme déclenchée sera facturée aux organisateurs ou locataires responsables.

Aucun feu n'est autorisé. Un emplacement spécial est réservé aux grillades dans la cour.

Lors de la remise des clés, le concierge remet au responsable de la location les directives d'évacuation de la Colonie en cas d'alarme incendie. **Le responsable s'engage par sa signature à prendre connaissance de ces directives et à y consacrer le temps nécessaire**, afin d'être en mesure d'assurer la sécurité de son groupe en cas d'urgence.

12. Repas (uniquement pour les groupes avec pension)

Déjeuner : 8h00 — Dîner : 12h00 — Souper : 18h45. Les demandes de changement doivent être formulées au plus tard la veille ; il y sera donné suite dans la mesure du possible. Sur demande, des pique-niques peuvent être préparés en lieu et place des repas principaux.

Les participants organisent eux-mêmes le service de table et participent au lavage de la vaisselle (sauf pour des prestations personnalisées). Ces travaux peuvent être effectués par nos soins (prix sur demande).

13. Animaux domestiques

Les animaux domestiques ne sont pas admis (sauf cas particulier convenu avec la direction).

14. Vente sur le territoire de la Colonie

Toute vente sur le territoire de la Colonie est soumise à autorisation délivrée par l'administration de la Colonie, puis, le cas échéant par l'autorité compétente.

15. Véhicules

Pour assurer un séjour agréable, les véhicules ne doivent pas pénétrer dans la cour ou dans l'espace en terre battue sous les balcons. Des places de parc sont à disposition devant les garages ainsi que le long de la route entre la cour et le couvert. Le caravanning et le camping ne sont pas autorisés.

16. Respect

Afin d'assurer une bonne cohabitation avec le voisinage, toute forme de musique « amplifiée » est interdite à l'extérieur du bâtiment. La Charte fait partie intégrante des présentes conditions générales de location.

17. Village et place

Lors de déplacements dans le village, la responsabilité du comportement du groupe incombe au locataire. Il est exigé de respecter la tranquillité des villageois, spécialement de 22h00 à 07h00.

18. Dérogation et conditions particulières

Toute demande de dérogation aux conditions générales de location ou au tarif en vigueur doit être motivée et adressée à l'administration de la Colonie. Elle figurera explicitement sur le contrat.

Martigny, avril 2026

Guillaume Bonvin, Président – Colonie de Ravoire, Camp Plein Soleil